



Mont
Saint
Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604511-20241227-2024-129-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2024

DECISION N° 2024- 129

Attribution du marché « Acquisition d'un camion benne d'occasion avec reprise d'un camion benne »

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** le 4° de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** la délibération n° DEL2024-06-13 du Conseil Municipal du 13 juin 2024 autorisant la passation du système d'acquisition dynamique et la signature des marchés spécifiques ;
- **VU** les articles R.2162-49 et suivants du code de la commande publique ;
- **VU** la consultation en cours de publication depuis le 27 septembre 2024 pour une durée de 4 ans, au BOAMP, au JOUE, sur la plateforme de dématérialisation mpe76.fr ainsi que sur le site Internet de la ville ;
- **VU** les candidatures admises à soumissionner pour la catégorie n°7 ;
- **CONSIDERANT** le rapport d'analyse des offres dans lequel l'offre de l'entreprise REDELE apparait comme la mieux-disante ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : la conclusion du marché « Acquisition d'un camion benne d'occasion avec reprise d'un camion benne », tel que défini ci-dessous, selon la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) :

REDELE – 1, rue de la brèche – 76800 SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY

Acquisition du camion benne :

Montant HT : 34 490,00 €

TVA : 6 898,00 €

Montant TTC : 41 388,00 €

Reprise du camion benne de la Ville :

Montant HT : 2 000,00 €

TVA : 400,00 €

Montant TTC : 2 400,00 €

ARTICLE 2 : Les dépenses sont imputées sur l'exercice 2024, chapitre 21, article 21828, fonction 511.

ARTICLE 3 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le

27 DEC. 2024

Catherine FLAVIGNY

Maire

Conseillère départementale

